

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-582733

138834

Maladie

Dentaire

Optique

Autre

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule

0847

Société

ROYAL AIR MAROC

RETRAITÉ

Nom & Prénom

AMJOUEL SAID

Date de naissance :

01/01/1949

Adresse :

84 RÉSIDENCE DES PLAGES APPARTEMENT 07
ROUTE AL AYOUN BEAUSITE CASABLANCA

Tél. :

0613214140 / 0522794812 Total des frais engagés : 1000000.00 DH

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Dr Reda MIKOU
Chirurgien Ophtalmologiste

18, Avenue Stendhal - Casablanca SC
Tél : (+212) 0522 47 15 94

E-mail : r.mikou@cliniquestendhal.com

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

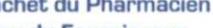
Signature de l'adhérent(e) :

Le : 24/11/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/05/22	Cy		300DH	INP : 09-6168336
				Dr Reda MIKOU Chirurgien Ophtalmologiste 18, Avenue Stendhal - Casablanca - SC

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie Mouad Chock 69, Bd. Bourguiba Casab - Tel: 0525 50 89 14	17/11/2022	458,70 DH

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Sté. D'OPTIQUE MAROCAINES s.a.r.l OPTIQUE LUNETTERIE CAPITAL : 300.000 DHS Boulevard Mohammed V. n° 47 - CASABLANCA	24/11/2022			Monture et verres		4.300 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Reda MIKOU

Ophthalmodiagnostic

Chirurgie Vitréo-Rétinienne



CLINIQUE STENDHAL

Ancien interne des hôpitaux de France

Ancien assistant Spécialiste à l'Hôtel-Dieu de Paris

Titulaire de l'European Board of Ophthalmology

Diplôme de Chirurgie Vitréo-Rétinienne - Dijon

Diplôme d'imagerie et de pathologie Rétinienne - Lariboisière Paris VII

الدكتور رضا ميكو

طب العيون

اختصاصي في جراحة الشبكية



PT170600150

17 no

OPHTALMED
PPC
89.00 DHS

Mr AMJOUEL Said

89,00 X 1

XAILIN WASH



1 lavage x 2/ jour , dans les deux yeux, pendant 3 Mois

75,70 X 1

ZALERG



1 goutte x 2/ jour ; dans les deux yeux, pendant 1 Mois

147,00 X 1

THEALOSE COLLYRE



1 goutte x 3/jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

147,00 X 1

IBLEPHAGEL



1 application le soir , pendant 3 Mois

458,70 DH

Dr Reda MIKOU
Chirurgien Ophthalmologiste
18, Avenue Stendhal - Casablanca SC
Tél : (+212) 0522 47 15 94
E-mail : mikou@cliniquestendhal.com

18, Avenue Stendhal - Cité Plateau - Casablanca

Tél : (+212) 05 22 47 15 94 - Fax : (+212) 05 22 99 34 51

E-mail : ophthalmologie@cliniquestendhal.com

6118001102495
ZALERG 0,25 mg/ml
Collyre 5 ml - PPC : 75,70 DH
Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina DNOUDI

VR2262C1DMAR0919 MA
3 662042 003295
Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA Maroc
B.P. N°1, 27182 Bouskoura Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH

des
PPC 147.00 DH
الدواء
الجرعة
التركيز
الاسم
العنوان

Dr. Reda MIKOU
Ophtalmologiste
Chirurgie Vitréo-Rétinienne

 CLINIQUE STENDHAL

الدكتور رضا ميكو
طب العيون
اختصاصي في جراحة الشبكية

Ancien interne des hôpitaux de france
Ancien assistant Spécialiste à l'Hôtel-Dieu de Paris
Titulaire de l'European Board of Ophthalmology
Diplôme de Chirurgie Vitréo-Rétinienne - Dijon
Diplôme d'imagerie et de pathologie Rétinienne - Lariboisière paris VII



PT170600150

17 novembre 2022

Mr AMJOUEL Said

Monture + verres correcteurs progressifs
Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 2.50 (- 1.50 à 96°)

OG = + 2.50 (- 1.50 à 85°)

VP : ODG = Add : + 2.50

Dr Reda MIKOU
Chirurgien Ophtalmologiste. D'OPTION MAROCAINES.s.a.r.l
18, Avenue Stendhal - Casablanca .SC
Tél. : (+212) 0522 47 15 94
E-mail : r.mikou@cliniquestendhal.com

OPTION MAROCAINES.s.a.r.l
OPTIQUE LUNETTERIE
CAPITAL: 300.000 DHS
22-24, Boulevard Mohammed V
161-05 22 22 18 47 - CASABLANCA

SOCIÉTÉ D'OPTIQUE MAROCAINE

22 - 24 Bd. Mohammed V - Casablanca - Tél. : 05 22.22.18.47 - Fax : 05 22.47.53.76

N° d'Identification 600822

M. r AIT Jabel Said

Casablanca, le

24/11/2088

Ordonnance de M. le Docteur

T.E Kou

NUMEROS DE NOMENCLATURE

CORRESPONDANT A LA PRESCRIPTION

Progressif

Loin	O.D. = n°
	O.G. = n°
Près	O.D. = n°
	O.G. = n°
D.F.	O.D. = n° 431
	O.G. = n° 421

FOURNITURES

1 Monture

optique

900

Monture

2 Verre n°

431 Progressif organique

3400

Verre n°

Photochromic anti-uv

Verre n°

Antibruit

Verre n°

Etui

TOTAL

47300

Dont Taxe sur les Services de

% comprise pour DH

La présente facture arrêtée à la somme de :

Quatre mille trois cent dirhams

STÉ. D'OPTIQUE MAROCAINE S.a.r.l
OPTIQUE LUNETTERIE
CAPITAL : 300.000 DHS
22-24, Boulevard Mohammed V
Tél : 05 22 22 18 47 - CASABLANCA